



PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 28 septembre 2015

Communiqué de presse

Aménagement de l'échangeur du Rondeau

L'opération d'aménagement de l'échangeur du Rondeau a été inscrite au contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020. Elle sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'État (DREAL), en partenariat avec le Département et la Métropole.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance, le premier ministre, Manuel VALLS, a confié à la société AREA la concession et l'aménagement des autoroutes A48 et A480 entre St-EGREVE et CLAIX, sur environ 15 kilomètres.

Cette décision fait l'objet du décret n°2015-1044 du 21 août 2015 approuvant les avenants aux contrats de concession de APRR et AREA et publié au Journal Officiel du 23 août 2015.

Dès lors, la société AREA et l'État se coordonnent pour la réalisation des études nécessaires qui se dérouleront à partir du 5 octobre 2015.

Ces études comprennent d'une part, une enquête de caractérisation des origines et de destination des utilisateurs des grands axes grenoblois, d'autre part des études environnementales nécessaires à la connaissance de l'état initial pour ces projets.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr



@Prefet38